

4458 - Il conclut un mariage avec une femme mariée afin d'obtenir la nationalité.

La question

J'ai épousé ma femme à la musulmane puis mon frère l'a épousé selon la coutume afin d'obtenir le droit à la nationalité. Ma femme craint que cela ne soit pas interdit et nous ne cessons de discuter sur cette question et elle est très inquiète. Nous espérons que vous nous éclairerez sur cette affaire.

La réponse détaillée

Si votre mariage a été conclu conformément aux conditions légales, la femme reste votre épouse. Quant au mariage conclu par votre frère, il est nul et ne compte pas. Mais il doit se repentir à Allah pour son acte. Vous devrez vous-mêmes ainsi que votre épouse vous repenter à Allah, si vous l'avez aidé à accomplir son acte. Que votre femme soit rassurée quant à la validité de son contrat de mariage, si celui-ci est conforme aux conditions prévues par la loi. Allah est celui qui guide sur le droit chemin.